RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 11208
Numéro SIREN : 712 010 677
Nom ou dénomination : HOLDINGER

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2023 sous le numéro de dépôt 6680

HOLDINGER

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN SIMPLIFIÉ

Présenté en Euros

ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	3 535	3 535				
Immobilisations corporelles	10 274 568	6 139 057	4 135 511	64,99	4 251 883	70,27
Immobilisations financières	763 387		763 387	12,00	763 387	12,62
ACTIF IMMOBILISÉ	***11 041 491***	***6 142 592***	***4 898 898***	76,99	***5 015 270***	82,88
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 229 901		1 229 901	19,33	947 220	15,65
Autres créances	127 209		127 209	2,00	46 146	0,76
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	100 415		100 415	1,58	41 913	0,69
Caisse						
Charges constatées d'avance	6 624		6 624	0.10	633	0.01
ACTIF CIRCULANT	***1 464 149***		***1 464 149***	23.01	***1 035 911***	17,12
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**12 505 640**	**6 142 592**	**6 363 047**	100,00	**6 051 181**	100,00

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 2 500 000)	**2 500 000**	39,29	**2 500 000**	41,31
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	250 000	3,93	250 000	4,13
Réserves réglementées				
Autres réserves	159 549	2,51	159 549	2,64
Report à nouveau	1 889 193	29,69	1 571 323	25,97
Résultat de l'exercice	**191 732**	3,01	**317 871**	5,25
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***4 990 474***	78,43	***4 798 742***	79,30
Provisions pour risques et charges	116 312	1,83	116 312	1,92
Emprunts et dettes assimilées	244 500	3,84	244 680	4,04
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	198 688	3,12	145 809	2,41
Autres dettes	813 073	12,78	745 638	12,32
Produits constatés d'avance				
DETTES	***1 256 261***	19,74	***1 136 127***	18,78
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***6 363 047***	100,00	***6 051 181***	100,00

HOLDINGER

32 RUE PIERRE SEMARD

92320 CHATILLON

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 363 047,40 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 191 731,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/06/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers
- existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CREANCES ET DETTES

Evaluation des créances et des dettes :
Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances
Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Cette dépréciation est pratiquée par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CHANGEMENT DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (Articles L.123-12 à L.123-28), du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 applicable aux exercices clos le 31 décembre 2016.

INTEGRATION FISCALE:

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2014, la société était comprise dans le périmètre d'intégration fiscale d'un groupe dont elle est elle-même la société mère.
A compter du 1er janvier 2017, la société est sortie de cette intégration fiscale.

2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet évènement.

2.1.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Toutefois, la société qui a subi une perte de chiffre d'affaires de près de 24% a :
- offert des mois de loyers à ses filiales.
- reporté le paiement de certaines charges en 2021.

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 11 041 491

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*3 535*			*3 535*
Immobilisations corporelles	*10 113 173*	*161 395*		*10 274 568*
Immobilisations financières	*763 387*			*763 387*
TOTAL	*10 880 096*	*161 395*		*11 041 491*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 6 142 592

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*3 535*			*3 535*
Immobilisations corporelles	*5 861 290*	*277 766*		*6 139 057*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*5 864 825*	*277 766*		*6 142 592*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2 - Etat des créances = 1 363 734

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*1 363 734*	*1 363 734*	
TOTAL	*1 363 734*	*1 363 734*	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 329 500

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*310 902*
Autres créances	*18 599*
Disponibilités	
TOTAL	*329 500*

3.4 - Charges constatées d'avance = 6 624

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.5 - Informations complémentaires sur le bilan actif

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :
A noter qu'en fonction de la décomposition de la structure, les composants s'amortissent entre 10 et 50 ans mais la durée de 10 ans ne s'applique que sur des composants comme l'étanchéité et non pas sur le composant principal.
Les structures bénéficient d'une durée d'amortissement comprise entre 20 et 50 ans.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	05 à10ans
Matériels et outillages	Linéaire	05 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	04 à 05 ans
Matériel de bureau	Linéaire	05 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	05 à 10ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 500 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*1000*	*2500,00*	*2 500 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*1000*	*2500,00*	*2 500 000*

4.2 - Provisions = 116 312

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	*116 312*				*116 312*
TOTAL	*116 312*				*116 312*

4.3 - Etat des dettes = 1 256 261

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*652 095*	*652 095*		
Fournisseurs	*198 688*	*198 688*		
Dettes fiscales & sociales	*330 564*	*330 564*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*74 914*	*74 914*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*1 256 261*	*1 256 261*		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 141 688

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*30 374*
Dettes fiscales & sociales	*37 430*
Autres dettes	*73 884*
TOTAL	*141 688*

Fiderec
Audit

HOLDINGER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Holdinger
Société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 euros
32 Rue Pierre Sémard
92320 CHATILLON

712 010 677 R.C.S NANTERRE

Ce rapport contient 5 pages

S.A.S. au capital de 150.000 Euros - R.C.S. Nanterre 508 552 04...
[illegible]
Tél. : 01 [illegible] - Mail : [illegible]
Site : [illegible]

Exercice clos le
31 décembre 2020

Aux Associés de la société Holdinger,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Holdinger relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités » du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'Article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion ;

- le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation ;

- cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;

- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne Billancourt, le 15 Juin 2021

FIDEREC AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre

Adrien LECHEVALIER
Président

HOLDINGER

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros

ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	3 535	3 535				
Immobilisations corporelles	10 274 568	6 139 057	4 135 511	64,99	4 251 883	70,27
Immobilisations financières	763 387		763 387	12,00	763 387	12,62
ACTIF IMMOBILISÉ	***11 041 491***	***6 142 592***	***4 898 898***	76,99	***5 015 270***	82,88
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 229 901		1 229 901	19,33	947 220	15,65
Autres créances	127 209		127 209	2,00	46 146	0,76
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	100 415		100 415	1,58	41 913	0,69
Caisse						
Charges constatées d'avance	6 624		6 624	0,10	633	0,01
ACTIF CIRCULANT	***1 464 149***		***1 464 149***	23,01	***1 035 911***	17,12
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**12 505 640**	**6 142 592**	**6 363 047**	100,00	**6 051 181**	100,00

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 2 500 000)	**2 500 000**	39,29	**2 500 000**	41,31
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	250 000	3,93	250 000	4,13
Réserves réglementées				
Autres réserves	159 549	2,51	159 549	2,64
Report à nouveau	1 889 193	29,69	1 571 323	25,97
Résultat de l'exercice	**191 732**	3,01	**317 871**	5,25
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	***4 990 474***	78,43	***4 798 742***	79,30
Provisions pour risques et charges	116 312	1,83	116 312	1,92
Emprunts et dettes assimilées	244 500	3,84	244 680	4,04
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	198 688	3,12	145 809	2,41
Autres dettes	813 073	12,78	745 638	12,32
Produits constatés d'avance				
DETTES	***1 256 261***	19,74	***1 136 127***	18,78
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	***6 363 047***	100,00	***6 051 181***	100,00

HOLDINGER

32 RUE PIERRE SEMARD

92320 CHATILLON

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 363 047,40 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 191 731,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/06/2021 par les dirigeants.

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers
- existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CREANCES ET DETTES

Evaluation des créances et des dettes :
Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances
Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Cette dépréciation est pratiquée par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

CHANGEMENT DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (Articles L.123-12 à L.123-28), du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 applicable aux exercices clos le 31 décembre 2016.

INTEGRATION FISCALE:

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2014, la société était comprise dans le périmètre d'intégration fiscale d'un groupe dont elle est elle-même la société mère.
A compter du 1er janvier 2017, la société est sortie de cette intégration fiscale.

2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet évènement.

2.1.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Toutefois, la société qui a subi une perte de chiffre d'affaires de près de 24% a :
- offert des mois de loyers à ses filiales.
- reporté le paiement de certaines charges en 2021.

ANNEXE

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 11 041 491

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*3 535*			*3 535*
Immobilisations corporelles	*10 113 173*	*161 395*		*10 274 568*
Immobilisations financières	*763 387*			*763 387*
TOTAL	*10 880 096*	*161 395*		*11 041 491*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 6 142 592

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*3 535*			*3 535*
Immobilisations corporelles	*5 861 290*	*277 766*		*6 139 057*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*5 864 825*	*277 766*		*6 142 592*

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2 - Etat des créances = 1 363 734

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	*1 363 734*	*1 363 734*	
TOTAL	*1 363 734*	*1 363 734*	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 329 500

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	*310 902*
Autres créances	*18 599*
Disponibilités	
TOTAL	*329 500*

3.4 - Charges constatées d'avance = 6 624

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.5 - Informations complémentaires sur le bilan actif

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :
A noter qu'en fonction de la décomposition de la structure, les composants s'amortissent entre 10 et 50 ans mais la durée de 10 ans ne s'applique que sur des composants comme l'étanchéité et non pas sur le composant principal.
Les structures bénéficient d'une durée d'amortissement comprise entre 20 et 50 ans.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	05 à10ans
Matériels et outillages	Linéaire	05 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	04 à 05 ans
Matériel de bureau	Linéaire	05 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	05 à 10ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 500 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*1000*	*2500,00*	*2 500 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*1000*	*2500,00*	*2 500 000*

4.2 - Provisions = 116 312

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	*116 312*				*116 312*
TOTAL	*116 312*				*116 312*

4.3 - Etat des dettes = 1 256 261

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*652 095*	*652 095*		
Fournisseurs	*198 688*	*198 688*		
Dettes fiscales & sociales	*330 564*	*330 564*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*74 914*	*74 914*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*1 256 261*	*1 256 261*		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 141 688

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*30 374*
Dettes fiscales & sociales	*37 430*
Autres dettes	*73 884*
TOTAL	*141 688*

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 329 500

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	*310 902*
Clients factures a etablir(41810000)	*310 902*
Autres créances :	*18 599*
Fourn rrr a obtenir(40980000)	*1 436*
Etat produits a recevoir(44870000)	*17 163*
TOTAL	*329 500*

8.2 - Charges constatées d'avance = 6 624

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	*6 624*
TOTAL	*6 624*

8.3 - Charges à payer = 141 688

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*30 374*
Fourn factures non parvenues.(40810000)	*30 374*
Dettes fiscales et sociales :	*37 430*
Pers conges a payer(42820000)	*2 954*
Org.soc. autres charges a payer(43860000)	*945*
Taxe app/formation.a payer(43860300)	*8 066*
Etat autres charges a payer(44860000)	*9 554*
Taxe bureau et stationnement 2020(44860020)	*12 141*
Taxe d apprentissage(44862000)	*1 424*
Formation continue(44863000)	*1 603*
Etat - crl a payer 2020(44866020)	*743*
Autres dettes :	*73 884*
Clients rrr a accorder(41980000)	*73 884*
TOTAL	*141 688*

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
LOCACLIMA	*2 500 000*	*-528 486*	*100*	*305 917*	*305 917*			*2 546 467*	*-657 075*	
RENOVAIR	*600 000*	*326 912*	*100*	*457 471*	*457 471*			*1 733 819*	*-216 503*	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Montant des engagements financiers (concernant les dirigeants, les filiales, les participations et les autres entreprises liées)

NEANT

HOLDINGER
Société par actions simplifiée au capital social de 2.500.000 euros
Siège social : 32 rue Pierre Semard, 92320 Châtillon
712 010 677 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 30 JUIN 2021

Exercice social clos le 31 décembre 2020

[.../...]

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat

Les Associés,

- décident d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 191.732 euros, en totalité au compte « autres réserves » qui est ainsi porté de 159.549 euros à 351.281 euros,

- rappellent, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'au cours des trois exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice social	Dividendes distribués	Fraction éligible à l'abattement de 40%	Fraction non éligible à l'abattement de 40%
31 décembre 2019	-	-	-
31 décembre 2018	450.000€	450.000€	-
31 décembre 2017	450.000€	450.000€	-

Certifié conforme
La Présidente
Hélène Soulat

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

Nanterre, le 1er février 2023

SAS HOLDINGER
A l'attention de Mme Hélène SOULAT
32 Rue Pierre Semard
92320 Châtillon

L. R. A. R
Nos réf : RG n° 2023O00228 / HOLDINGER (RCS NANTERRE 712010677 - 1980 B 11208)
Courriel: comptesannuels@greffe-tc-nanterre.fr

NOTIFICATION D'UNE ORDONNANCE PORTANT INJONCTION DE DEPOSER LES COMPTES ANNUELS

Madame, Monsieur,

En application des articles L. 232-24, L.611-2 II, R.611-13 à R.611-16 du code de commerce, j'ai l'honneur de vous notifier une ordonnance rendue par le juge chargé de la surveillance du registre du commerce et des sociétés vous enjoignant de déposer au greffe les comptes annuels, au titre des **exercices clôturés en 2019, 2020 et 2021** de la société dont vous êtes le représentant légal.

Vous disposez d'un **délai d'un mois** à compter de la réception de cette notification pour régulariser votre situation.
A **défaut de régularisation, vous devez vous présenter à l'audience publique le 15 Mai 2023 à 10h00** au Tribunal de commerce de Nanterre, Rez-de-chaussée Salle E au 4 rue Pablo Neruda 92000 Nanterre, si vous souhaitez être entendu par un juge.

COMMENT REGULARISER ? Le dépôt doit être régularisé sur le site **https://procedures.inpi.fr** ou par **voie postale** (ne pas plier, pas d'agrafe) : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre Service DPCA 4 rue Pablo Neruda 92020 Nanterre Cedex.

Si la situation est régularisée dans le délai imparti, que vous avez reçu votre récépissé de dépôt et que les frais d'ordonnance sont réglés, l'affaire sera aussitôt retirée du rôle par le greffe et vous n'aurez pas à vous présenter à l'audience publique, aucune sanction ne sera prononcée.

QUELS SONT LES DOCUMENTS ET FRAIS A JOINDRE A VOS DEPOTS EN VUE DE LA REGULARISATION : Vous trouverez de plus amples informations sur le site www.infogreffe.fr (rubrique Démarches en ligne/Le guide des formalités)

Exercice 2021 : règlement de **47,54€** / Exercice 2020 : règlement de **47,54€** / Exercice 2019 : règlement de **47,54€**
Dépôt effectué
ET Ordonnance portant injonction de déposer les comptes annuels : règlement de **22,85€**
(NB : Le règlement des frais afférents à la présente procédure judiciaire (22,85€) doit être fait soit par chèque à l'ordre du GTC NANTERRE soit en ligne sur le site htt[illegible]www.reffe-tc-nanterre.fr Menu « Payer une facture règlement par carte bancaire » - ***Indiquer dans le champ « montant à régler » : 22,85 & Indiquer dans le champ « N°de facture/N°SIREN ou N°RG » :*** 2023O00228). réglé le 27/3/2023 par virement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE (Hauts-de-Seine)

Vous êtes tenu soit de vous présenter personnellement à cette audience, seul ou assisté d'un avocat ou de toute personne de votre choix, soit de vous y faire représenter par un avocat ou par une personne de votre choix munie d'un pouvoir écrit et établi spécialement pour cette instance. Il sera statué même en votre absence.

RAPPEL des dispositions du code de commerce :